RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00463
Numéro SIREN : 444 771 083
Nom ou dénomination : ELIGEO

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2017 sous le numéro de dépôt 51682

1705174901

DATE DEPOT : 2017-05-26

NUMERO DE DEPOT : 2017R051682

N° GESTION : 2003B00463

N° SIREN : 444771083

DENOMINATION : ELIGEO

ADRESSE : 46-52 rue Albert 75013 Paris

DATE D'ACTE : 2017/04/07

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

RK7.04.17

Européenne Expertise

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
26 MAI 2017
Sous le N° 51682

038463

ELIGEO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros

Siège social : 46-52 rue Albert
75 013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE
Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél, : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com

Group

Européenne Expertise

ELIGEO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros

Siège social : 46-52 rue Albert
75 013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous été confiée par la société GSMC, en date du 13 octobre 2016, en qualité d'associé unique de la SAS ELIGEO, dont le capital sera augmenté par un apport en nature, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du code de commerce.

L'actif net a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par le représentant de la société concernée en date du 6 avril 2017. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I - PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

La société GSMC, associé unique de la société ELIGEO envisage l'apport d'une branche partielle d'activité (branche Environnement) au sein de sa filiale ayant pour objet social la prestation de conseil et d'assistance auprès des entreprises publiques, parapubliques, collectivités locales. Conseil en management de l'énergie, ingénierie, études techniques.

Le capital social est de QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €) représenté par des apports en numéraire.

Il est divisé en MILLE ACTIONS (1 000 actions) d'un montant nominal de QUARANTE EUROS (40 €) chacune.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE
Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél, : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com

Group

Européenne Expertise

Les actions de la SAS ELIGEO sont valorisées à 20€ par action. Cette valorisation est effectuée sur la base des capitaux propres tels que présentés sur les comptes clos au 30 juin 2016. La société ne dispose pas d'actif pouvant réévaluer cette valeur, le résultat au 30 juin 2016 est anecdotique et la société n'a pas d'activité significative à ce jour.

L'augmentation de capital, réservée à la société GSMC propriétaire de la branche d'activité apportée, entrainera la création de 13 750 actions de 40 € chacune.

Apport en nature de la branche d'activité « Environnement » de la société GSMC, société par actions simplifiée « GSMC » au capital de CENT QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE SEPT EUROS (143 957 €), dont le siège social est à PARIS 75013, 46-52 rue Albert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 484 722 004.

La société GSMC possède une branche d'activité « ENVIRONNEMENT ». Cette activité a été créée en 2007.

Ladite branche d'activité comprenant :

- Eléments incorporels :

- la clientèle, telle qu'elle existe, s'étend, se poursuit et se comporte, avec tous droits y attachés sans autres exceptions ni réserves ; l'achalandage ;

- toutes études et tous documents commerciaux, techniques, administratifs ou financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté ;

- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par l'Apporteur susvisé en vue de lui permettre l'exploitation du fonds ci-dessus ;

- les droits de propriété intellectuelle se rapportant à la marque ELIGEO ;
- les contrats de travail se rapportant à la branche d'activité ;

4

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE
Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél, : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com

Group

Européenne Expertise

Eléments corporels :

Les éléments corporels sont constitués de matériel informatique de faible valeur.

a) Origine de la branche d'activité apportée

L'activité « Environnement » a été créée en 2007 par la société GSMC qui déclare que l'activité « Environnement » lui appartient en propre.

b) Situation actuelle de la gestion et du contrôle de la branche d'activité

Le développement de la clientèle Environnement est réalisé par le département lui-même, doté d'un savoir-faire de l'équipe de 28 salariés.

La gestion de la société et le suivi administratif de la branche d'activité sont assurés par la direction et les services centraux de GSMC.

c) Charges et conditions de l'apport

L'apport ci-dessus stipulé est fait sous les charges et conditions suivantes :

- La Bénéficiaire prendra les biens et droits apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de l'entrée en jouissance, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et, notamment pour erreur de désignation ou de contenance, changement dans la composition des biens existants à ladite date.

- Elle acquittera à compter du jour de l'entrée en jouissance toutes les contributions, impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques ordinaires ou extraordinaires grevant ou pouvant grever les biens apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation du fonds apporté,

- Elle poursuivra les contrats de travail des salariés attachés à l'activité d'exploitation et de production de disques, conformément à l'article L1224-1 du code du travail sous réserve de l'autorisation de l'inspection du Travail sur le transfert des salariés protégés.

- Elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions relatifs à l'exploitation du fonds apporté, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres

risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses risques et périls, sans recours contre l'Apporteur.

- Elle supportera tous les frais, droits et honoraires afférents au présent apport, y compris ceux des actes et pièces appelés à en constater la réalisation définitive, ainsi que tous frais qui en seront la conséquence directe ou indirecte.

- L'Apporteur fera son affaire personnelle de toute information ou demande d'autorisation préalable requise au titre de certains contrats en vue de leur transfert au profit du Bénéficiaire.

En outre, l'apport est réalisé sous condition d'obtention préalable d'un jugement du Tribunal de Commerce de Paris autorisant la filialisation et par conséquent l'apport de branche d'activité Environnement. La réalisation de cette condition sera constatée lors de l'Assemblée Générale du Bénéficiaire appelée à statuer sur l'apport ou par Décision de son associé unique.

d) Propriété et jouissance

La Bénéficiaire aura la propriété de la branche apportée à compter de la date de son assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de statuer sur l'apport ou de la Décision de son associé unique approuvant l'opération.

Ladite assemblée ne sera toutefois convoquée ou la Décision ne sera prise par l'associé unique qu'après l'autorisation du Tribunal de commerce de Paris suite à la requête en modification de plan de continuation déposée le 17 février 2017 par la société GSMC. Cette requête sera examinée par le Tribunal de commerce de Paris à son audience du 18 avril 2017.

Toutefois, la Bénéficiaire en aura la jouissance au 1er jour du mois suivant la décision du Tribunal de Commerce autorisant l'apport.

e) Evaluation de l'apport en nature

La branche d'activité « Environnement » ci-dessus exposée et dénommée, est évaluée sur la base des comptes analytiques fournis par le client et présentant les résultats d'exploitation indirects suivants :

- 2014-2015 : 139 035€
- 2015-2016 : 242 748€
- 2016-2017 : 210 155€ (comptes prévisionnels)

La valorisation a été faite sur la base de de la moyenne des 2 derniers résultats d'exploitation indirects de la branche et de l'atterrissage 2017, déduction faite des dettes salariales dues aux AGS.

Valorisation de la branche d'activités fixée à CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550 000€).

Il en résulte que selon l'apporteur, l'actif net de la branche d'activité peut s'évaluer à CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550 000€) à ce jour, sans qu'il y ait lieu de modifier cette évaluation, la situation de la branche d'activité n'ayant pas significativement évolué depuis cette date.

En rémunération de l'apport ci-dessus consenti à la société, il est attribué à l'apporteur TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE ACTIONS (13 750 actions) de QUARANTE EURO (40 €) chacune de valeur nominale entièrement souscrites et libérées.

II - DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences estimées selon les normes professionnelles applicables en France et procédé à toutes investigations utiles pour vérifier la réalité des apports.

Pour ce faire, il nous a été remis les documents comptables de la société SAS ELIGEO, l'extrait K-bis, les statuts ainsi que le contrat d'apport. Nous avons eu également les comptes analytiques de la branche d'activité apportées ainsi que les statuts de la société SAS GSMC

Nous nous sommes entretenus avec les différents conseils intervenants dans cette affaire à l'effet de connaitre les raisons et les modalités de l'opération.

Nous avons vérifié que l'activité desdites sociétés à ce jour n'a pas conduit à une baisse des valeurs apportés des titres correspondants.

Group

Européenne Expertise

III - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport en nature décrit ci-dessus et dont le total s'élève à CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550 000€).

Récapitulatif des apports réalisés par la société GSMC :

Les apports en nature sont les suivants, savoir :

- Apport en nature de la société GSMC :

La branche d'activité « ENVIRONNEMENT »,
pour une valeur de : CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS, ci 550 000 €

Soit un total de:
CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS, ci 550 000 €

Ils donnent droit à la souscription TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE ACTIONS (13 750 actions) de QUARANTE EURO (40 €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La valeur correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre en rémunération de l'apport.

Il n'y a pas d'avantage particulier.

A Paris, le 07/04/2017

Le Commissaire aux Comptes

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Monsieur Jacques DURET

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél.01 42 61 19 14 - Fax:01 42 61 54 90